

**CONVENTION DE PARTENARIAT
entre les ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES
et les ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION,
membres actifs du réseau INSER'ECO93**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Les associations intermédiaires (AI), formant un groupement momentané d'entreprises répondant à un marché de remplacement d'agents d'entretien et de restauration pour le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et membres actifs du réseau Inser'Eco93, représentées par :

- la Vice-Présidente d'Inser'Eco93 sur le territoire de Paris Terres d'Envol, Directrice de la structure Maison Jardin Services, Catherine COTTIN ;
- le Directeur général de l'Association Energie qui est mandataire du GME et membre du conseil d'administration d'Inser'Eco93, Cumhur GUNESLIK ;

D'une part,

Et

Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) du réseau Inser'Eco93, représentées par :

- le Vice-Président d'Inser'Eco93 sur le territoire de Plaine Commune, Directeur régional adjoint, et responsables des agences en Seine-Saint-Denis, de la structure Humando, Hichem AZAEIZ ;
- le Vice-Président d'Inser'Eco93 sur le territoire d'Est Ensemble, Directeur opérationnel de la structure Sel-Intérim, Mamadou TOURE ;

D'autre part.

PRÉAMBULE

En pleine crise de la Covid-19, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis enregistre une augmentation de ses besoins en prestations de nettoyage des locaux et services de restauration dans différents collèges de Seine-Saint-Denis.

Un marché, préexistant à ce contexte, lie la collectivité susmentionnée à quatre associations intermédiaires du réseau Inser'Eco93. Ce marché réservé, datant de juillet 2019, s'intitule « PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET SERVICES DE RESTAURATION DANS DIFFERENTS COLLEGES DE SEINE-SAINT-DENIS REALISES PAR UN PUBLIC EN INSERTION PROFESSIONNELLE »

Comme le stipule l'appellation du contrat administratif, ce marché est réalisé par un public en insertion professionnelle en remplacement d'agents techniques, entretien et restauration, des collèges momentanément absents. Ce marché est réservé au sens de l'article 36.II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Les AI se sont constituées en groupement momentané d'entreprises (GME). Le groupement d'AI est représenté par un mandataire : l'Association Energie. Lorsque le mandataire est sollicité par le Conseil

Inser'Eco93, le réseau des structures d'insertion par l'activité économique en Seine-Saint-Denis
7 rue de la liberté - 93 500 Pantin - 01 83 74 58 21 - contact@insereco93.com - www.insereco93.com
www.linkedin.com/company/insereco93 - N° Siret 492 901 764 00034 - APE : 9499Z

départemental de la Seine-Saint-Denis, il sollicite l'AI référente du territoire sur lequel se situe le collège demandeur. La répartition des territoires entre AI se fait ainsi :

- L'EPT Est Ensemble, excepté la commune de Bondy → AI-Ladomifa
- L'EPT Grand Paris Grand Est, auquel s'ajoute la commune de Bondy → Association Energie
- L'EPT Paris Terres d'Envol → Maison Jardin Services
- L'EPT Plaine Commune → Association Services Perso

Les associations intermédiaires répondent au besoin du conseil départemental.

Toutefois, afin de prévenir une éventuelle vague d'indisponibilités de ces agents, public tout à la fois vulnérable et exposé, ainsi qu'une augmentation des besoins en matière d'entretien – les indices et seuils d'hygiène sont relevés en cette période de crise sanitaire - les entreprises d'insertion par l'activité économique du réseau Inser'Eco93 s'engagent par la présente convention à venir, si nécessaire, en appui de ces associations intermédiaires pour répondre à la pénurie d'agents dans les collèges de la Seine-Saint-Denis.

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre les Associations Intermédiaires répondant au marché du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et membres actifs d'Inser'Eco93, à savoir Association Energie, Maison Jardin Services, Association Services Perso et AI-Ladomifa, et les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion membres actifs d'Inser'Eco93, à savoir Humando, Sel-Intérim, Id'ESS Intérim, Pro Emploi Intérim, Janus et A2I.

Article 2 : Engagements des parties prenantes

Sur la base de la présente convention, les ETTI susmentionnées s'engagent à appuyer les AI répondant aux marchés de remplacement des agents techniques pour le conseil départemental selon un système de répartition pyramidal, pouvant être résumé comme suit :

1/ Le CD93 sollicite le mandataire du GME, l'association Energie ;

2/ Selon l'implantation du collège, l'association Energie sollicite l'AI référente du territoire sur lequel se situe le collège demandeur ;

2.1. Si l'AI sollicitée ne peut répondre par la positive, une seconde AI est sollicitée par le mandataire ;

2.2. Si la seconde AI n'a pas la capacité de répondre, l'ETTI de rattachement au territoire est contactée.

La répartition des territoires entre AI et ETTI se fait ainsi :

- L'EPT Est Ensemble, excepté Bondy : Sel-Intérim
- L'EPT Grand Paris Grand Est, auquel s'ajoute Bondy : A2I
- L'EPT Paris Terres d'Envol : Janus
- L'EPT Plaine Commune : Pro Emploi Intérim

Les agences Humando et Id'ESS Intérim restent disponibles si les besoins s'avéraient trop importants.

A noter que les ETTI s'engagent à établir les mêmes tarifications que celles des AI, en corrélation du marché qui lie ces dernières au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

Article 3 : Durée et renouvellement

La présente convention est conclue jusqu'à la date de fin du marché « « PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET SERVICES DE RESTAURATION DANS DIFFERENTS COLLEGES DE SEINE-SAINT-DENIS REALISES PAR UN PUBLIC EN INSERTION PROFESSIONNELLE », à savoir juillet 2022.

Les parties disposent de la faculté de mettre fin à la présente convention avant son terme, à tout moment en notifiant leur intention auprès de la Déléguée générale d'Inser'Eco93, Justine Giraud, par un courrier recommandé avec accusé de réception, et ce avec un préavis minimum de 30 jours.

Cette convention pourra notamment être résiliée en cas de :

- Défaillance grave de l'une ou l'autre des parties, après mise en demeure avec accusé de réception, restée sans réponse dans un délai d'un mois,
- En cas de dissolution ou de cessation d'activité de l'association, d'absorption ou fusion avec une autre association.

Article 4 : Avenant

Toutes modifications des conditions ou modalités d'application de la présente convention feront l'objet d'un avenant.

Article 5 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties, toutes membre actifs d'Inser'Eco93, font élection de domicile :

- au siège social d'Inser'Eco93, 7, rue de la Liberté à Pantin (93 500), en tant que pilote et coordinateur de la présente convention ;
- au siège social de l'Association Energie, 225 all de Montfermeil à Clichy-sous-Bois (93 390), en tant que mandataire du groupement momentané d'entreprises répondant au marché public réservé de remplacement d'agents technique dans les collèges de la Seine-Saint-Denis.

Article 6 : Litiges

En cas de litiges portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de se réunir afin de trouver une solution amiable.

Pour les AI susmentionnées :

La Vice-Présidente d'Inser'Eco93
sur le territoire de Paris Terres d'Envol

Pour les ETTI susmentionnées :

Le Vice-Président d'Inser'Eco93
sur le territoire de Plaine Commune

MAISON JARDIN SERVICES

101 rue Camille Pelletan

93600 Aulnay sous Bois

Tél.: 01 49 90 02 40

Fax : 01 49 90 02 41

mi.servi... Inser'Eco93

7 rue de la liberté - 93 500 Pantin - 01 83 74 58 21 - contact@insereco93.com - www.insereco93.com

<https://fr.linkedin.com/company/insereco93> - N° Siret 492 901 764 00034 - APE : 9499Z

beau des structures d'insertion par l'activité économique - SIAE - en Seine-Saint-Denis

Mme Catherine Cottin

L'administrateur d'Inser'Eco93
Et mandataire du GME des AI

**Energie**
Association loi 1901

225 allée de Montfameil
93390 CLICHY-SOUS-BOIS

Tél. : 01 43 51 51 61

M. Cumbur Guneslik

M. Hichem AZAIEZ

Le Vice-Président d'Inser'Eco93
sur le territoire d'Est Ensemble

**SELF INTERIM sarl**

13 Place Albert Thomas
93140 BONDY

tél : 01 49 50 84 06

tél : 01 49 50 48 50 86 65

self-interim@wanadoo.fr

Pour Inser'Eco93,
La Déléguée générale,


Justine Giraud

Pour Al-Ladomifa

Pour Id'EES Intérim

Mme Caroline Pitner



Pour l'Association Services Perso

Mme Sophie Delbart

**ID'EES INTERIM F**
Hôtel d'Occident 3 Rue Marce Bastié
93000 CLICHY-SOUS-BOIS
Tél : 01 43 51 03 83
Fax : 01 43 51 03 12

Pour A2I

Mme Souhila Aribi

**SERVICES PERSO**
18, Pl. des Nymphéas
93420 SAINT-DENIS
Tél : 01 43 51 71 21
contact@servicesperso.org
SIRET : 502 540 000 0020 - APE 8810A

Pour Janus

Mme Isabelle Carré

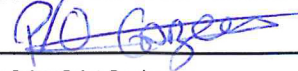


Pour Pro Emploi Intérim

PRO EMPLOI INTERIM

8, Place Gaston Bussière
93270 SEVRAN

M. Frédéric Carlier
Tél. : 01.84.03.99.00 - Fax : 01.84.03.98.99
Siret : 490 711 629 00108 - Code APE : 7820Z



M. Baptiste Odin

**JANUS SAS - ETI**
Centre d'affaires Regus

18, Pl. des Nymphéas 93420 Villepinte

Tél. : 06 80 20 88 50

Siret : 402 191 662 00400 - APE 7820Z

Inser'Eco93, le réseau des structures d'insertion par l'activité économique - SIAE - en Seine-Saint-Denis
rue de la liberté - 93 500 Pantin - 01 83 74 58 21 - contact@insereco93.com - www.insereco93.com
https://fr.linkedin.com/company/insereco93 - N° Siret 492 901 764 00034 - APE : 9499Z